



Encouragez l'Expo

Souper bénéfice Spaghetti

Mercredi le 7 août 2019 de 17h30 à 20h00

Coût : 12\$ pour les adultes et 7\$ pour les enfants de moins de 10 ans

1 consommation gratuite par personne

Date limite pour réserver 5 août 2019

Acheter vos billets auprès de vos directeurs

St-Honoré-de-Shenley, le 6 juin 2019

Svp, pour simplifier, je vous invite à vous inscrire par assistexpo

Nous vous invitons à participer à la 55ième édition de l'Exposition Agricole de Beauce Inc. se tiendra cette année du 7 au 11 août.

Vous trouverez ci-inclus les règlements généraux et le programme des classes, que nous vous encourageons à lire attentivement. Toutes les inscriptions devront être rendues pour le 29 juillet avant 21h00. Tous les exposants, devront venir chercher leur laissez-passer et l'horaire des jugements au secrétariat. Si vous les oubliez ou les perdez, vous devrez payer vos entrées.

Pour faciliter le bon fonctionnement des inscriptions et d'éviter des erreurs SVP vous inscrire directement sur internet à l'adresse suivante : <https://www.assistexpo.ca/expobeauce> et vous aurez l'option de pouvoir payer votre inscription en ligne avec une carte de crédit d'une institution financière

Si vous n'êtes pas en mesure de vous inscrire par internet, me communiquer au numéro suivant :

Tél: 418-382-3515 et Fax : 418-382-3547

Courriel : expobeauce@gmail.com

Site internet : www.expobeauce.com

En espérant votre participation, recevez mes meilleures salutations.

Dany Champagne
Présidente

ENCORE CETTE ANNÉE, INSCRIPTIONS SUR INTERNET, VOIR LES DIRECTIVES PLUS BAS.

- Prendre note qu'à partir de 2015 les chèques de bourse ne sont plus remis le dimanche mêmes de l'expo. Ceux-ci vous seront envoyés par la poste au plus tard le 31 août. Merci
- **Il est très important de noter que les stalles devront être laissées propres c'est-à-dire comme avant la rentrée des chevaux, sinon une charge sera retenue contre l'exposant (20\$ par stalles)**
- **PRENDRE NOTE QU'AUCUN ANIMAL DOMESTIQUE N'EST ACCEPTÉ SUR LE SITE DE L'EXPOSITION**
- **RÈGLEMENT** : Les enregistrements des animaux devront être vérifiés avant de débarquer ceux-ci de votre remorque et ce 3hrs avant l'heure de votre jugement. Si ce règlement n'est pas respecté 25% sera déduit de vos bourses.
- Lors de votre passage au secrétariat pour vos laissez-passer, nous donnerons 1 passe de stationnement par exposants pour les places près des roulottes. Si vous les oubliez ou perdez aucune autres passes vous sera fournis.

RÉSUMÉ

Date limite d'inscription	Inscriptions reçues avant le 28 juillet à 21h00	
Aucun changement dans les inscriptions ne sera accepté après le 28 juillet 2019. Aucune inscription ne sera faite sur place		
Être membre de l'expo	Cotisation (si non payé à l'assemblée générale)	10\$
Frais d'inscription par tête	Tps 127322303rt0001/tvq 1006267978tq0001	17.25 \$
Une photocopie de l'enregistrement de chaque cheval devra accompagner le formulaire d'inscription lisiblement rempli.		
Tous les exposants devront joindre à leurs inscriptions une lettre de leur compagnie d'assurance prouvant qu'ils ont une couverture d'assurance responsabilité pour leurs animaux qui participent à l'exposition suite à une demande de PROMUTUEL DE BEAUCE.		
Si l'inscription est payée par chèque , faire à l'ordre de Exposition Agricole de Beauce Inc. daté du 28 juillet 2019. Ceux qui s'inscrivent par fax ou par internet doivent poster leur chèque le plus rapidement possible sinon le coût de l'inscription sera de 25 \$. Vous pouvez aussi payer en ligne avec le assista expo. Postez à l'adresse suivante : Exposition Agricole de Beauce Inc., 451, rue Ennis, St-Honoré-de-Shenley, Québec, G0M 1V0 Tél. : 418-382-3515 Fax : 418-382-3547 Pour les inscriptions par internet, utilisez l'adresse suivante : https://www.assistexpo.ca/expobeauce		
Tous les chevaux devront avoir subi l'épreuve Coggings au cours de la période de deux ans précédent le 1^{er} jour de l'exposition. Les poulains et pouliches de 6 mois et plus, qui ne sont pas accompagnés de leurs mères doivent avoir leur propre test Coggings. Avoir l'original du test coggins, avoir l'original et une photocopie des papiers d'enregistrements pour fins de vérification. Si un nombre insuffisant d'inscription par race, le jugement pourrait être annulé.		
Ceux qui ne viennent qu'aux jugements et repartent immédiatement après, doivent arriver avant pour la vérification des inscriptions qui sera faite à partir de l'arrivée et devra être terminé trois heures avant le jugement.		
Inscriptions obligatoires pour les roulottes, n'oubliez pas de cocher la case prévue à cet effet sur la feuille d'inscription. Sinon vous n'aurez pas d'emplacement.		

Horaire des jugements :

Judi le 8 août à 18h00 : chevaux Canadiens

Suivi du jugement : chevaux Quarter horse, paint et appaloosa

Vendredi le 9 août à 18h00 : chevaux Belges, Percherons et Clydesdale en alternance des classes

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX CHEVAUX LOURDS ET LÉGERS

- 1. INSCRIPTIONS:** Le nombre maximum de têtes par exposant est fixé à 10, et tous les chevaux inscrits doivent être la propriété de l'exposant. **Un éleveur peut avoir un maximum de 2 sujets par classe à moins d'avis contraire du comité *au cas : il manquerait de tête pour compléter le jugement***
Chaque exposant devra **payer \$15.00 par tête** inscrite+ taxes, peu importe la race.
La date limite d'inscription est **le 28 juillet à 21h00**. Ceux qui envoient leurs inscriptions par fax ou par internet devront poster leur chèque le plus rapidement possible pour qu'il soit rendu au plus tard le 28 juillet, sinon le coût de l'inscription sera de \$25. Les inscriptions sont non remboursables.
Une photocopie de l'enregistrement de chaque cheval devra accompagner le formulaire d'inscription. Les feuilles d'inscriptions doivent être remplies **LISIBLEMENT**.
Aucun changement dans les inscriptions ne sera accepté après le 28 juillet 2019.
Aucune inscription ne sera faite sur place.
De plus l'exposant devra payer **\$10.00** pour être membre de **l'Exposition Agricole de Beauce Inc** (si non payé à la réunion annuelle).
L'Exposition se réserve le droit de limiter les inscriptions, en fonction de l'espace disponible. Tous les chevaux qui se présenteront sur le terrain devront avoir subi l'épreuve Coggins au cours de la période de deux ans précédant le 1^{er} jour de l'exposition. Les poulains et pouliches de 6 mois et plus, qui ne sont pas accompagnés de leurs mères doivent avoir leur propre test Coggings. L'original du test Coggings sera exigé lors de la vérification des inscriptions. Les photocopies ne seront pas acceptées. le nombre minimal d'inscription doit être atteint, sinon, le jugement n'aura pas lieu.
Tous les chevaux devront être lavés à l'endroit indiqué
- 2.** Tous les exhibits devront être sur le terrain de l'exposition au plus tard à 16h00 pour les chevaux légers, ils peuvent arriver à partir de 9.00h **le jeudi 8 août**; sous peine de refus de la ou des têtes de l'exposant pris en défaut, et devront y rester jusqu'à 17h:30 dimanche le 11 août (Cette dernière condition n'est que pour les chevaux hébergés dans les écuries). Aucun exhibit ne pourra être déplacé avant cette heure sous peine d'une pénalité de 100% des prix gagnés. L'exposition peut même refuser l'admissibilité du troupeau pour une autre année.
- 3.** Le certificat d'enregistrement de tout animal de race pure devra être produit lors de l'entrée des animaux sur le terrain afin de pouvoir vérifier si ce certificat est conforme. Tous les documents nécessaires (certificat d'enregistrement, test coggins etc...) devront être fournis sur demande. L'original du certificat d'enregistrement est exigé pour tous les chevaux pur-sang lors de **la vérification des inscriptions qui sera faite à partir de l'arrivée et devra être terminé trois heures avant le jugement.**
- 4.** La falsification de document entraînera l'expulsion de l'exposant et ce dernier se verra retirer tous ses droits aux prix qu'il pourrait avoir gagnés.
- 5.** Chaque exposant a la responsabilité de voir à la santé de ses animaux ou de son troupeau pour éviter la transmission de maladies aux autres exhibits.
- 6.** Les associations de races vous recommandent de respecter le code d'éthique et le code vestimentaire lors des expositions.
- 7.** Les compétiteurs doivent être propriétaires de bonne foi des animaux et articles exhibés. **JUMENT ET POULAIN** seront présentés séparément. Les hongres canadiens et légers doivent être enregistrés.
- 8.** Les compétiteurs doivent se conformer aux règlements du Comité, lorsqu'il surgit des doutes ou des différents, il appartient aux membres de Comité de l'exposition de régler ces différents.
- 9.** Le Comité de l'exposition n'assume aucune responsabilité relativement aux exhibits; il prend toutes les précautions raisonnables, mais il est entendu que les exposants seront responsables des risques ordinaires de l'exposition. L'Exposition décline également toute responsabilité tant à l'égard des visiteurs que des exposants, aux sujets des dégâts, vols ou autres dommages pouvant résulter d'accident quelconque survenu sur le terrain de l'exposition.
- 10.** La décision des juges est finale et sans appel. Il est interdit à tout concurrent d'intervenir ou d'influencer un juge lors de l'accomplissement de son devoir et lors de sa présence sur le terrain. Tout exposant qui ne se conformera pas à ce règlement sera non seulement exclu, mais se verra retirer tous ses droits aux prix qu'il pourrait avoir gagnés dans les épreuves ou concours organisés par le comité de l'Exposition. Toute personne autre qu'un exposant, qui serait trouvée coupable d'une infraction à ce règlement, devra quitter les lieux.
- 11.** Toute personne, à qui un prix aura été contesté, pourra être mise sous serment au sujet de ce prix; si elle refuse de prêter serment, son prix sera confisqué.

11.a En cas de déficit, l'exposition pourra faire une retenue sur le montant accordé.

12. Les animaux doivent être attachés solidement et si les officiers l'exigent, être amenés dans un enclos spécial, de façon à ce que les juges puissent les examiner facilement. Les propriétaires d'animaux vicieux sont responsables des dommages que peuvent causer leurs animaux. Tout animal laissé libre ou placé dans un endroit autre que celui indiqué par les officiers est mis hors concours.

13. Aucun animal ne peut concourir dans plus d'une classe si ce n'est pour des prix offerts pour des classes spécifiques. On doit avoir au moins (3) exposants ainsi que 18 sujets par race pour l'espèce chevaline la journée même. S'il n'y a pas 3 exposants et 18 sujets, l'exposition paiera 50 % de la liste des prix.

14. Le Comité de l'exposition ne sera pas responsable des erreurs d'impression ou autres dans les règlements ou autres imprimés.

15. Le Comité de l'exposition se réserve le droit d'amender ou changer ces règlements s'il le juge à propos.

16. Toute difficulté dans l'interprétation ou l'exécution des présents règlements sera réglée par le Comité de l'exposition.

17. Chaque exposant recevra ses laissez-passer variant en fonction du nombre d'animaux présentés :

De 1 à 3 têtes: 1 laissez-passer par tête, **max 2**

4 à 6 = 3 laissez-passer

De 6 et plus, têtes: 4 laissez-passer

Possibilité d'échanger un laissez-passer pour 4 passes d'une journée

18. Les copropriétés:

- Les copropriétés seront reconnues comme étant une partie intégrante de l'unité d'élevage la ferme où ils sont gardés.
- La copropriété devra compléter une feuille d'inscription à son nom pour bien identifier le ou les propriétaires.
- Le nombre de têtes de la copropriété compteront pour l'élevage où les animaux sont gardés.

19. Les exposants qui ne respecteront les règlements et les consignes des responsables de l'exposition et de la collection aux barrières et/ ou auront des comportements indésirables se verront retirer tous leurs droits aux prix qu'ils pourraient avoir gagnés dans les épreuves ou concours organisé par le comité de l'exposition. Selon le cas, ils pourront même être expulsés du terrain de l'exposition pour toute la durée de l'exposition.

20. Tous les exposants devront avoir une lettre de leur compagnie d'assurance prouvant qu'ils ont une couverture d'assurance responsabilité pour leurs animaux qui participent à l'exposition.

21. Selon le nombre d'inscriptions par classe, il y a possibilité de regroupement de classe.

22. Les classes de descendance sont payées, par contre celle des championnats ne le sont pas.

22A. seulement un groupe par unité d'élevage

N.B.: Tout étalon vicieux peut-être expulsé de l'écurie.

23. DEFINITIONS:

A) "sujets d'exposition": Dans les normes des classes de bestiaux, l'utilisation de terme "sujets d'exposition" signifie: Tout animal enregistré, qu'il appartienne à une ou plusieurs personnes (individuellement ou collectivement) est considéré comme étant le produit de la ferme ou de l'unité d'élevage ou il est habituellement gardé.

B) "unité d'élevage": Lorsque les mêmes intérêts sont répartis dans plus d'une unité d'élevage à titre particulier ou collectif, ces unités sont considérées comme une "unité d'élevage". Dans tous les cas où il y a un doute qu'il existe plus qu'une unité d'élevage, l'interprétation doit être qu'il existe qu'une unité d'élevage. La responsabilité d'établir la preuve que ce sont deux unités d'élevages séparées, est la responsabilité de l'exposant.

C) "exposant": Un "exposant" est un éleveur ou organisation qui expose des animaux ou des produits de la ferme devant un juge à l'heure spécifiée par l'exposition.

D) Le certificat de chacun des animaux doit certifier que l'exposant est bien l'éleveur et le propriétaire de chacun d'eux. Cela s'applique aussi bien aux propriétaires uniques qu'aux propriétaires collectifs. L'exposant pourra donc être un éleveur individuel ou un éleveur associé, un propriétaire individuel ou un propriétaire associé ou

"copropriétaire"

Noter l'exception où un animal peut être la propriété d'un autre exposant. .

E) "enregistrement de l'animal": Tous les "exhibits" doivent être la propriété de l'exposant et selon les règlements de leur association respective. Le certificat d'enregistrement doit attester que l'animal est de race pure ou au moins posséder 75% de patrimoine héréditaire. Tous les exhibits doivent être tatoués clairement (selon le cas)

JUGEMENT DES CHEVAUX CANADIENS
Jeudi le 8 août avant le Quarter horse :18h

Important : Les éleveurs de chevaux canadiens doivent s'attendre à laisser place aux gros chevaux pour leur jugement du vendredi soir au licou. Merci

Prendre note que si une race ne se qualifie pas pour les critères de subvention (par exemple le nombre de tête) le jugement peut être annulé. Si cela a lieu, vos inscriptions seront remboursées.

1- Jument poulinière: Jument ayant mis bas au cours de l'année 2019. L'exposant devra exposer la jument avec son poulain ou pouliche sur pied.

2- Poulain ou pouliche né(e) en 2019

3- Poulain né en 2018

4- Poulain né en 2017

6- Etalon né avant le 1er janvier 2016

Grand champion

Champion de réserve

9- Pouliche née en 2018

10- Pouliche née en 2017

11- Pouliche née en 2016

12- Jument née en 2015, 2014, 2013

13- Jument née avant le 1er janvier 2013

Grande Championne

Championne de réserve

16- Descendance de famille d'étalon : 3 sujets (1 bête doit appartenir à l'exposant qui inscrit la descendance et les sujets doivent avoir été présentés dans une autre classe) 1 inscription par éleveur.

17- Descendance de famille de jument : 2 sujets (1 bête doit appartenir à l'exposant qui inscrit la descendance et les sujets doivent avoir été présentés dans une autre classe) 1 inscription par éleveur.

S'il y a plus de 10 classes ouvertes, il y aura regroupement de classes ou les descendance ne sauront pas payées. **Pour un MAXIMUM DE 10 CLASSES PUR-SANG PAYÉES PAR RACE.**

18- Hongre : Cette classe est ouverte seulement aux chevaux participant à l'attelage.

Maximum de 3 sujets par exposant

19-étalon et 3 juments ; tous les sujets doivent appartenir à l'exposant.

N.B. S'il n'y a qu'un sujet dans une classe, ce dernier recevra le deuxième prix de la classe.

PRIX POUR LES CHEVAUX ENREGISTRÉS PUR-SANG CANADIEN

RANG	1e	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e et +
PRIX	\$ 100	\$ 80	\$ 75	\$ 70	\$ 65	\$ 60	\$ 55	\$ 50	\$ 45	\$ 40

PRIX POUR LES HONGRES DE TYPE CANADIEN

RANG	1e	2e	3e	4e et +
PRIX	\$ 75	\$ 60	\$ 50	\$ 40

N.B. Les exposants de l'an dernier auront priorité.

Pour informations : Isabelle Poulin 418- 230-6087

**JUGEMENT DES CHEVAUX QUARTER-HORSE APPALOOSA,
ET PAINT PUR-SANG ENREGISTRÉS**
Jeudi le 8 août après les canadiens.

Prendre note que si une race ne se qualifie pas pour les critères de subvention (par exemple le nombre de tête) le jugement peut être annulé. Si cela a lieu, vos inscriptions seront remboursées.

Le code vestimentaire réglementaire se compose d'un jean avec ceinture, une chemise, un chapeau et des bottes de cow-boy.

- 1- **Jument poulinière:** Jument ayant mis bas au cours de l'année 2019. L'exposant devra exposer la jument avec son poulain ou pouliche sur pied.
 - 2- **Poulain ou pouliche né(e) en 2019**
 - 3- **Poulain né en 2018**
 - 4- **Poulain né en 2017**

 - 6- **Etalon né avant le 1er janvier 2016**
Grand champion
Champion de réserve
 - 9- **Pouliche née en 2018**
 - 10- **Pouliche née en 2017**
 - 11- **Pouliche née en 2016**
 - 12- **Jument née avant le 1er janvier 2016**
Grande Championne
Championne de réserve
 - 15- **Descendance de famille d'étalon :** 2 sujets (1 bête doit appartenir à l'exposant qui inscrit la descendance et les sujets doivent avoir été présentés dans une autre classe) 1 inscription par éleveur.
 - 16- **Descendance de famille de jument :** 2 sujets (1 bête doit appartenir à l'exposant qui inscrit la descendance et les sujets doivent avoir été présentés dans une autre classe) 1 inscription par éleveur.
- S'il y a plus de 10 classes ouvertes, il y aura regroupement de classes ou les descendance ne sauront pas payées. Pour un MAXIMUM DE 10 CLASSES PUR-SANG PAYÉES PAR RACE.**
- 17- **Hongre :** maximum de 3 sujets par exposant

N.B. S'il n'y a qu'un sujet dans une classe, ce dernier recevra le deuxième prix de la classe.

PRIX POUR LES CHEVAUX ENREGISTRÉS PUR-SANG

RANG	1e	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e et +
PRIX	\$ 100	\$ 80	\$ 75	\$ 70	\$ 65	\$ 60	\$ 55	\$ 50	\$ 45	\$ 40

PRIX POUR LES HONGRES

RANG	1e	2e	3e	4e et +
PRIX	\$ 75	\$ 60	\$ 50	\$ 40

N.B. Les exposants de l'an dernier auront priorité.

Pour informations : Dany Champagne 418-382-3515 ou Anne-Marie 418-573-2105

JUGEMENT DES CHEVAUX BELGES

Vendredi le 9 août à 18h00

en alternance avec les chevaux percherons et clydesdales

Prendre note que si une race ne se qualifie pas pour les critères de subvention (par exemple le nombre de tête) le jugement peut être annulé. Si cela a lieu, vos inscriptions seront remboursées.

Le code vestimentaire réglementaire se compose de bottes à cap ou des roper, mais pas d'espadrille. Un habillement propre ex: pantalon noir avec chemise ou gilet polo porté à l'intérieur des pantalons, un petit fouet (pas obligatoire) et un dossard avec votre numéro.

- 1- Poulain ou pouliche né(e) en 2019 présenté séparément : mère et bébé séparé
 - 2- Poulain né en 2018
 - 3- Poulain né en 2017
 - 5- Etalon né avant le 1er janvier 2016
Grand champion
Champion de réserve
 - 8- Pouliche née en 2018
 - 9- Pouliche née en 2017
 - 10- Pouliche née en 2016
 - 11- Jument née avant le 1er janvier 2016
Grande Championne
Championne de réserve
 - 14- Jument poulinière: Jument ayant mis bas au cours de l'année 2019
 - 15- Descendance de famille d'étalon : 3 sujets (1 bête doit appartenir à l'exposant qui inscrit la descendance et les sujets doivent avoir été présentés dans une autre classe) 1 inscription par éleveur.
 - 16- Descendance de famille de jument : 2 sujets (1 bête doit appartenir à l'exposant qui inscrit la descendance et les sujets doivent avoir été présentés dans une autre classe) 1 inscription par éleveur.
- S'il y a plus de 10 classes ouvertes, il y aura regroupement de classes ou les descendance ne sauront pas payées. **Pour un MAXIMUM DE 10 CLASSES PUR-SANG PAYÉES PAR RACE.**
- 17- Hongre : Cette classe est ouverte seulement aux chevaux participant à l'attelage.
Maximum de 3 sujets par exposant
 - 19- étalon et 3 juments ; tous les sujets doivent appartenir à l'exposant.

N.B. S'il n'y a qu'un sujet dans une classe, ce dernier recevra le deuxième prix de la classe.

PRIX POUR LES CHEVAUX ENREGISTRÉS PUR-SANG

RANG	1e	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e et +
PRIX	100 \$	80 \$	75 \$	70 \$	65 \$	60 \$	55 \$	50 \$	45 \$	40 \$

PRIX POUR LES HONGRES DE TYPE BELGE

RANG	1e	2e	3e	4e et +
PRIX	75 \$	60 \$	50 \$	40 \$

N.B. Les exposants de l'an dernier auront priorité. Pour informations : Isabelle Poulin
418-230-6087 ou Mathieu Boulanger : 819-877-3715

JUGEMENT DES CHEVAUX PERCHERONS

Vendredi le 9 août à 18h00.

en alternance avec les chevaux belges et clydesdale

Prendre note que si une race ne se qualifie pas pour les critères de subvention (par exemple le nombre de tête) le jugement peut être annulé. Si cela a lieu, vos inscriptions seront remboursées.

Le code vestimentaire réglementaire se compose de bottes à cap ou des roper, mais pas d'espadrille. Un habillement propre ex: pantalon noir avec chemise ou gilet polo porté à l'intérieur des pantalons, un petit fouet (pas obligatoire) et un dossard avec votre numéro.

- 1- Poulain ou pouliche né(e) en 2019 présenté séparément :mère et bébé séparé
- 2- Poulain né en 2018
- 3- Poulain né en 2017
- 5- Etalon né avant le 1er janvier 2016
Grand champion
Champion de réserve
- 8- Pouliche née en 2018
- 9- Pouliche née en 2017
- 10-Pouliche née en 2016
- 11-Jument née avant le 1er janvier 2016
Grande Championne
Championne de réserve
- 14-Jument poulinière: Jument ayant mis bas au cours de l'année 2019
- 15-Descendance de famille d'étalon : 3 sujets (1 bête doit appartenir à l'exposant qui inscrit la descendance et les sujets doivent avoir été présentés dans une autre classe) 1 inscription par éleveur.
- 16- Descendance de famille de jument : 2 sujets (1 bête doit appartenir à l'exposant qui inscrit la descendance et les sujets doivent avoir été présentés dans une autre classe) 1 inscription par éleveur.

S'il y a plus de 10 classes ouvertes, il y aura regroupement de classes ou les descendance ne sauront pas payées. **Pour un MAXIMUM DE 10 CLASSES PUR-SANG PAYÉES PAR RACE.**

17- Hongre : Cette classe est ouverte seulement aux chevaux participant à l'attelage.

Maximum de 3 sujets par exposant

19-étalon et 3 juments ; tous les sujets doivent appartenir à l'exposant.

N.B. S'il n'y a qu'un sujet dans une classe, ce dernier recevra le deuxième prix de la classe.

PRIX POUR LES CHEVAUX ENREGISTRÉS PUR-SANG

RANG	1e	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e et +
PRIX	100 \$	80 \$	75 \$	70 \$	65 \$	60 \$	55 \$	50 \$	45 \$	40 \$

PRIX POUR LES HONGRES DE TYPE PERCHERON

RANG	1e	2e	3e	4e et +
PRIX	75 \$	60 \$	50 \$	40 \$

N.B. Les exposants de l'an dernier auront priorité. Pour informations : Isabelle Poulin
418- 230-6087 ou Mathieu Boulanger : 819-877-3715

JUGEMENT DES CHEVAUX CLYDESDALES

Vendredi le 9 août à 18h00.

en alternance avec les chevaux belges et percherons

Prendre note que si une race ne se qualifie pas pour les critères de subvention (par exemple le nombre de tête) le jugement peut être annulé. Si cela a lieu, vos inscriptions seront remboursées.

Le code vestimentaire **réglementaire se compose de bottes à cap ou des roper, mais pas d'espadrille. Un habillement propre ex: pantalon noir avec chemise ou gilet polo porté à l'intérieur des pantalons, un petit fouet (pas obligatoire) et un dossard avec votre numéro.**

- 1- Poulain ou pouliche né(e) en 2019 présenté séparément : mère et bébé séparé
 - 2- Poulain né en 2018
 - 3- Poulain né en 2017
 - 5- Etalon né avant le 1er janvier 2016
Grand champion
Champion de réserve
 - 8- Pouliche née en 2018
 - 9- Pouliche née en 2017
 - 10- Pouliche née en 2016
 - 11- Jument née avant le 1er janvier 2016
Grande Championne
Championne de réserve
 - 14- Jument poulinière: Jument ayant mis bas au cours de l'année 2019
 - 15- Descendance de famille d'étalon : 3 sujets (1 bête doit appartenir à l'exposant qui inscrit la descendance et les sujets doivent avoir été présentés dans une autre classe) 1 inscription par éleveur.
 - 16- Descendance de famille de jument : 2 sujets (1 bête doit appartenir à l'exposant qui inscrit la descendance et les sujets doivent avoir été présentés dans une autre classe) 1 inscription par éleveur.
- S'il y a plus de 10 classes ouvertes, il y aura regroupement de classes ou les descendance ne sauront pas payées. **Pour un MAXIMUM DE 10 CLASSES PUR-SANG PAYÉES PAR RACE.**
- 17- Hongre : Cette classe est ouverte seulement aux chevaux participant à l'attelage.
Maximum de 3 sujets par exposant
 - 19- étalon et 3 juments ; tous les sujets doivent appartenir à l'exposant.

N.B. S'il n'y a qu'un sujet dans une classe, ce dernier recevra le deuxième prix de la classe.

PRIX POUR LES CHEVAUX ENREGISTRÉS PUR-SANG

RANG	1e	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e et +
PRIX	100 \$	80 \$	75 \$	70 \$	65 \$	60 \$	55 \$	50 \$	45 \$	40 \$

PRIX POUR LES HONGRES DE TYPE CLYDESDALES

RANG	1e	2e	3e	4e et +
PRIX	75 \$	60 \$	50 \$	40 \$

N.B. Les exposants de l'an dernier auront priorité. Pour informations : Isabelle Poulin 418-230-6087 ou Mathieu Boulanger : 819-877-3715.

**CONCOURS DE PRÉSENTATION
JEUNES ÉLEVEURS**

Ces classes se feront à la fin des jugements **vendredi le 9 août** inter-races pour les chevaux lourds

Classe de présentation pour les jeunes de **7 à 14 ans** :
 Classe de présentation pour les jeunes de **15 à 17 ans** :
 Classe de présentation pour les jeunes de **18 à 25 ans** :

Les jeunes qui veulent participer à ces classes devront faire parvenir leurs inscriptions à l'adresse suivante. Toutes les inscriptions devront être rendues à l'adresse de l'exposition pour le **28 juillet 2018 à 21h00**.

**Exposition Agricole de Beauce Inc.
451, rue Ennis, St-Honoré-de-Shenley
Québec, G0M 1V0**

Vous devez vous inscrire d'avance, il n'y aura pas d'inscription sur place. Note : L'âge des différentes classes correspond à l'âge au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Pour avoir des renseignements supplémentaires n'hésitez pas à contacter vos responsables. Ces classes sont pour vous les jeunes, sachez en profiter au maximum.

Inscriptions pour les races Belges, Percherons et Clydesdale			Classe # 21 7 à 14 ans	Classe # 22 15 à 17 ans	Classe # 23 18 à 25 ans
Nom du jeune	Âge JJ-MS-AN	Nom de la Ferme			

PRIX POUR LES CLASSES DE PRÉSENTATION POUR LES JEUNES

RANG	1 ^e	2 ^e	3 ^e et +
PRIX	\$ 15	\$ 10	\$ 5